

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source:

https://www.sortirdunucleaire.org/France-Dampierre-Arrets-en-serie-pour-maintenance-apres-le-react eur-2-le-reacteur-3

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > France : Dampierre : Arrêts en série pour maintenance : après le réacteur 2, le réacteur 3

25 août 2017

France : Dampierre : Arrêts en série pour maintenance : après le réacteur 2, le réacteur 3

Le 25 août 2017, le réacteur 3 de la centrale a dû être mis à l'arrêt. Un problème sur un groupe électrogène de secours, constaté lors d'essais de fonctionnement, serait en cause. Un diagnostic est nécessaire pour pouvoir identifier les réparations à faire. Cet évènement intervient juste après le redémarrage du réacteur 2. Il avait dû lui aussi être mis à l'arrêt, pendant un mois, en raison de problèmes avec le transformateur principal.

Ce que dit EDF:

Le 25/08/17

Déconnexion au réseau électrique de l'unité de production n° 3

Vendredi 25 août à 1h30, l'unité de production n°3 a été déconnectée du réseau électrique à la suite d'un défaut constaté lors d'un essai de fonctionnement mensuel, sur l'un des deux groupes électrogènes de secours [1].

Les équipes de la centrale réalisent actuellement un diagnostic pour effectuer les réparations nécessaires sur le matériel et procéder au redémarrage de l'unité de production en toute sûreté.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations. L'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de sa maintenance programmée, les unités de production n°2 et n°4 sont à la disposition du réseau électrique.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central e-nucleaire-de-dampierre/actualites/deconnexion-au-reseau-electrique-de-l-unite-de-production-

Cet évènement intervient juste après le redémarrage du réacteur 2, qui avait dû lui aussi être mis à l'arrêt, pendant un mois, en raison de problèmes avec le transformateur. En effet, le 13 juillet 2017, l'exploitant a dû procéder au repli [2] du réacteur après avoir constaté une hausse des teneurs en acétylène et en hydrogène du diélectrique du transformateur.

Ce que dit l'ASN :

Le 16/08/17

Arrêt pour maintenance sans renouvellement des assemblages de combustible du réacteur n° 2

Le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été arrêté le 13 juillet 2017 afin de réaliser un remplacement d'un pôle du transformateur principal (GEV) assurant l'alimentation électrique principale du réacteur.

En effet à la suite de la constatation de la hausse des teneurs en acétylène et en hydrogène du diélectrique du transformateur, le 13 juillet 2017, le CNPE a décidé de procéder au repli du réacteur n° 2 pour permettre le remplacement de ce transformateur.

Conformément aux dispositions applicables en de telles situations [3], l'exploitant a informé l'ASN de l'arrêt du réacteur et lui a transmis un dossier décrivant les activités prévues lors de l'arrêt. A l'issue de l'arrêt, l'exploitant a informé l'ASN du redémarrage du réacteur et lui a transmis les bilans des activités réalisées et du traitement des écarts identifiés.

Pendant cet arrêt, l'ASN a procédé à une inspection réactive le 26 juillet 2017 afin de contrôler les conditions de réalisation des travaux (consulter la lettre de suites de l'inspection n° INSSN-OLS-2015-0797 du 28 juillet 2017).

Le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a atteint à nouveau sa **puissance nominale le 13 août 2017**.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Arret-de-reacteurs-de-centrales-nucleaires/Arret-pour-maintenance-sans-renouvellement-des-assemblages-de-combustible-du-reacteur-n-22

Notes

- [1] Un groupe électrogène de secours assure l'alimentation interne de l'unité de production.
- [2] Le repli d'un réacteur consiste à abaisser la pression et la température de son circuit primaire en application de ses règles générales d'exploitation
- [3] Article 3.1.1 de la décision n° 2014-DC-0444 de l'ASN du 15 juillet 2014 relative aux arrêts et redémarrages des réacteurs électronucléaires à eau sous pression